

La CITÉ NOUVELLE

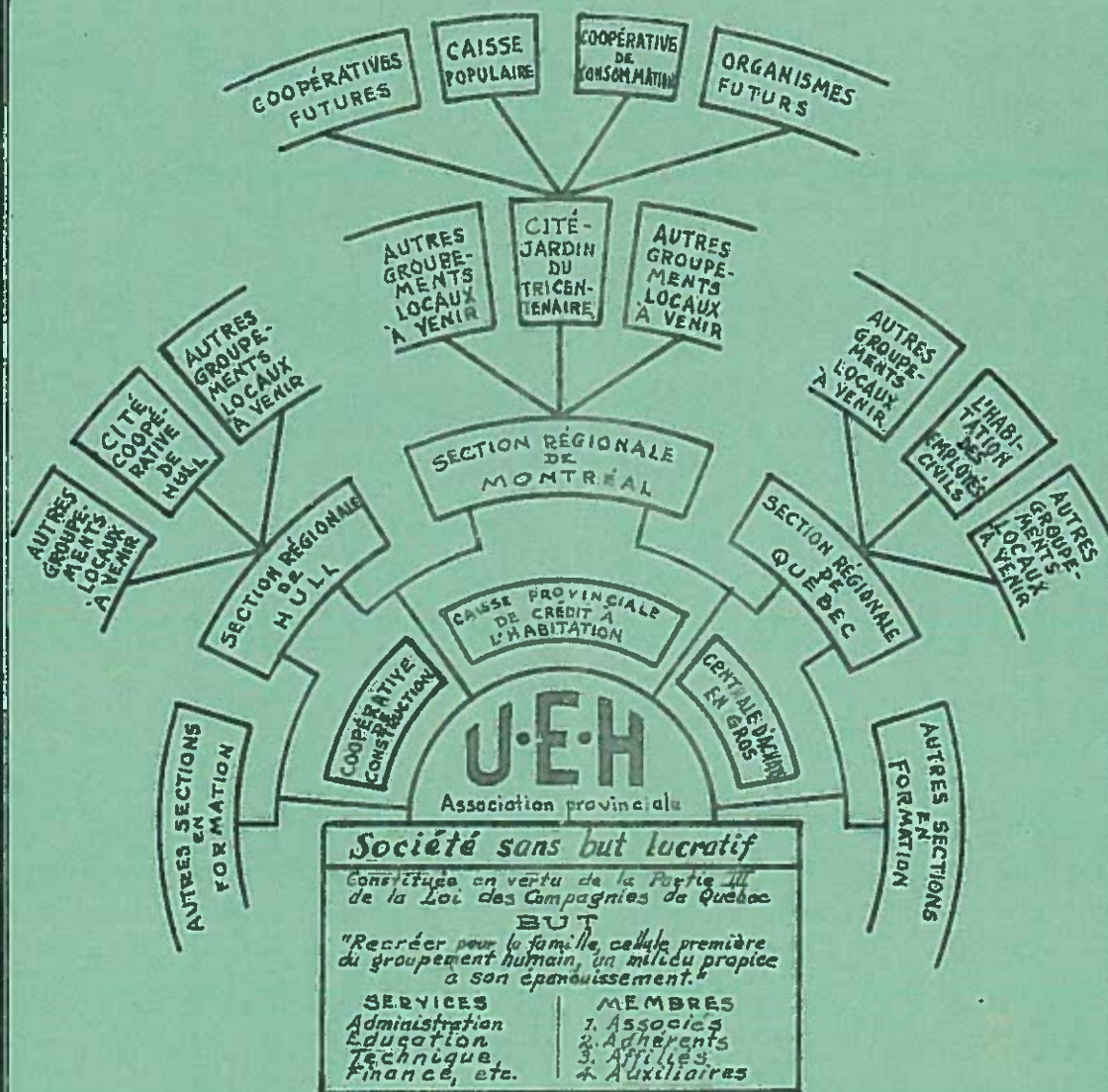
Volume 1

AVRIL 1945

Numéro 4

ORGANISATION PROVINCIALE DE L'UNION ÉCONOMIQUE D'HABITATIONS

CINQ ANS D'ACTIVITÉ
1940-1945



LA CITÉ NOUVELLE

Organe officiel de

L'UNION ÉCONOMIQUE D'HABITATIONS

Cité-Jardin du Tricentenaire,
Rosemont, Montréal 36,
Canada.

Administrateur J.-Auguste Gosselin
Aviseur R.P. Jean d'Auteuil Richard, S.J.
Rédacteur Hector Vezeau

(Droits d'auteur enregistrés)

Cette publication mensuelle est une contribu-
tion à l'effort commun vers la solution du pro-
blème de l'habitation.

Volume 1	AVRIL 1945	Numéro 4
<u>S O M M A I R E</u>		
Editorial		Page 2
Le problème du logement et sa solution		2-4
La "CITÉ NOUVELLE" à la Radio		5-8
La Coopération		9-10
Notes sur la Réunion annuelle		11-13
Examen de conscience		14
Étape par étape		15
Récréons-nous		16
Chronicue féminine		17
Conseils pratiques		18
<u>Petites Nouvelles</u>		
Section régionale de Montréal		19-21
Section régionale de Québec		22
Section régionale des Trois-Rivières		22
Section régionale de Hull		22

E D I T O R I A L

Nous sommes au seuil de l'après-guerre...

Devant nos yeux, un vaste horizon s'étale, plein de responsabilités, de devoirs...

La guerre finie, la tâche économique-sociale n'est pas terminée, loin de là.

D'aucuns l'ont dit: Ce n'est pas tout de gagner la guerre, il faut aussi gagner la paix.

Une lourde obligation pèse sur nos épaules... sur les épaules surtout de l'élite dirigeante: LA RESTAURATION!

Comment s'attaquer à cette tâche?

Quel est le problème le plus urgent?

Y aurait-il moyen d'envisager, dans un programme d'action, plusieurs problèmes à la fois?

Est-ce que la solution au problème de l'habitation, par exemple, ne serait pas la meilleure façon, la façon la plus réaliste et la plus durable, de solutionner un grand nombre de ces problèmes?

C'est ce que l'U.E.H. propose, en donnant les éclaircissements qui suivent sur plus opportune de toutes les questions présentes.

LE PROBLÈME DU LOGEMENT ET SA SOLUTIONI.- Quelques constatations

- 1.- La famille urbaine moderne, abandonnée à elle-même, est soumise à une désintégration sociale, économique et religieuse quasi inévitable.
- 2.- Les conditions mauvaises, souvent déplorables, de l'habitation pour la masse de la population constituent le facteur le plus important peut-être de cette multiple déchéance.
- 3.- Ce problème du logement va s'aggravant d'année en année.

Conclusion. Une action énergique s'impose: ce sont toutes les valeurs familiales et culturelles de notre civilisation chrétienne qui sont en jeu.

II.- Quelques principes de solution

- 1.- La rénovation du milieu familial est la base de la rénovation de la société.
- 2.- Pour être efficace, cette rénovation du milieu familial doit dépasser le logement et atteindre l'entourage où la maison s'intègre. "Housing has ceased to be merely a shelter..." (U.S.A. Social Year Book, 1945)
- 3.- Seule une action collective peut attaquer de front le problème très vaste et complexe du logement et lui apporter une solution satisfaisante. Une brochure récente du Bureau International du Travail, s'appuyant sur l'expérience de plusieurs pays, confirme ainsi cette proposition:
 - a) l'action individuelle est incapable de donner au petit salarié et à l'ouvrier un logement convenable à un prix abordable;
 - b) l'ampleur du problème, aggravé encore par la guerre, dépasse les possibilités d'action des individus et de l'entreprise ordinaire;
 - c) l'amélioration des maisons à prix modique et l'utilisation des perfectionnements techniques ne sont possibles que par une action d'ensemble;
 - d) la seule méthode de mettre en oeuvre les données de l'urbanisme moderne, c'est de recréer un milieu propice à l'épanouissement de la famille.

C'est cette conception mise de l'avant dès le début à la Cité-Jardin du Tricentenaire, qui a attiré sur elle l'attention du public et surtout des Anglo-Canadiens très sensibles aux réalisations en ce domaine. Dès 1943 le Dr. S.H. Prince, de Halifax, soulignait cet aspect dans un article du Journal of the Royal Architectural Institute of Canada. Depuis, le Standard, le MacLean's, le Financial Post soulignaient ce même aspect: "Montreal's most notable (and probably Canada's) earliest approach to large-scale neighbourhood building is...LA CITÉ JARDIN." (Fin. Post, 14 avril 1945.)

III.- Formes d'action collective

- 1.- L'Etat fédéral, les provinces, les municipalités prennent en main l'exécution des projets d'envergure. C'est la socialisation avec tous ses dangers. On y viendra inévitablement si rien ne se fait.
- 2.- Des groupes privés, appuyés et secondés puissamment par les élites soucieuses de corriger un mal déjà trop ancien, v.g. coopératives, sociétés à dividende limité, etc. Excellente formule, qui, pour accomplir un travail rapide et d'envergure, exige d'être complétée par la suivante.
- 3.- Des groupes privés, auxquels s'adjoignent des représentants de l'administration publique (fédérale, provinciale et municipale) pour former ainsi des sociétés paraétatiques, jouissant de tous les avantages de l'appui de l'état sans en avoir les inconvénients. C'est la formule idéale.

IV.- Outils de travail

Cette action collective selon les formules 2 et 3 - nous excluons la première - exige des outils appropriés de travail, c'est-à-dire capables d'appuyer une action d'ensemble.

- 1.- Association provinciale, groupant les délégués des coopératives et sociétés de logement et de construction, et des hommes spécialisés dans les difficiles et complexes problèmes soulevés par l'habitation.
- 2.- Société coopérative de construction qui exécute, sous forme coopérative, des projets préparés par l'association provinciale d'accord avec les groupes locaux.
- 3.- Organismes de finance spécialisés A) finance à long terme. Ces organismes existent et reçoivent la garantie du gouvernement fédéral; B) finance à court terme, assurant le crédit nécessaire pendant la période de construction. Cet organisme n'existe pas. Il est cependant la cheville ouvrière de toute réalisation. La preuve, en Europe, les coopératives et associations pour l'habitation populaire sont nombreuses, mais il y existe des organismes appropriés de crédit (à court et à long terme.) La contre-preuve: l'exemple nord-américain (Etats-Unis et Canada) où les groupes de ce type sont quasi inexistantes, parce qu'aucun organisme spécialisé de finance à court terme ne se trouve pour pourvoir à leur cas précis. Le prof. S. H. Prince, après avoir enquêté à travers les Etats-Unis, expliquait ainsi en 1943 l'absence de coopératives d'habitations par "...their inability... to secure credit".
- 4.- Centrale d'achat, facilitant les achats en gros et apportant ainsi une diminution marquée du coût de construction.
- 5.- Coopératives ou sociétés d'habitation, groupant sur le plan local propriétaires ou locataires, des cités-jardins, et dont les délégués constituent l'association provinciale et les organismes spécialisés, avec le concours de spécialistes et de techniciens.

L'humanité envers les peuples
est le premier devoir des grands.

MASSILLON

En cas de changement d'adresse, prière avvertir l'administration.

LA CITÉ NOUVELLE

Programme éducatif sur l'Habitation et ses Problèmes
Dix émissions hebdomadaires à Radio-Canada
sous les auspices de
L'UNION ÉCONOMIQUE D'HABITATIONS

Réalisateur: M. Florent Forget

L'AMÉNAGEMENT DU MILIEU URBAIN --- CITÉS-JARDINS

par

M. Marcel Parizeau
Architecte consultant
Service d'urbanisme de la Ville de Montréal

Deuxième émission: mercredi le 14 mars 1945, à 10 h. 15 du soir

- M. Forget - Nous savons, Monsieur Parizeau, que vous vous occupez d'Urbanisme et que vous êtes consultant au service de la Ville de Montréal. A ce titre auriez-vous l'obligeance de dire au public l'importance que vous attachez à un aspect particulier de la question: la petite habitation - la petite propriété?
- M. Parizeau - Très volontiers, à condition que cette expression d'un point de vue n'engage que moi-même - citoyen - natif de Montréal - préoccupé du souci civique. Il se trouve évidemment que les circonstances me permettent, en plus de souhaiter vivement l'amélioration et l'embellissement, de porter cette préoccupation sur un plan plus général d'où je dois rechercher par quels moyens cette amélioration s'accommodera le mieux à une forme concrète.
- M. Forget - Eh bien! Monsieur Parizeau, profitons des circonstances. Permettez-moi quelques questions précises. En premier lieu, comment le problème se pose-t-il à vos yeux; quelle est son importance?
- M. Parizeau - Je rapprocherais volontiers la petite propriété de la petite épargne: c'est une richesse de la nation.

- M. Forget - N'estimez-vous pas assez étonnant que cette forme d'épargne ait été si peu pratiquée à Montréal?
- M. Parizeau - L'établissement sur le sol, tel qu'il se pratique de la petite propriété, offrent un attrait bien minime au point de vue placement et agrément de vie: des lots contigus de vingt-cinq pieds de face, tout en profondeur, aboutissant à une ruelle pavée; des façades sur rues et sur cours plaquées d'escaliers extérieurs, tout cela qui remplit l'office de logement n'encourage à mon avis nullement le père de famille, qui a quelques économies, à s'installer définitivement chez lui. Ceci dit en dehors de toute autre considération d'ordre économique, sur lequel il serait trop long de s'engager dans cette courte conversation. Je dirais en plus que si on doit persister à maintenir le quadrillé et la même orientation des rues, je ne tiens pas du tout à encourager la population à se charger de nouvelles responsabilités. Chacun peut continuer à déménager tous les printemps, c'est-à-dire à changer de place, sachant qu'il trouvera partout les mêmes inconvénients, les mêmes insuffisances, la même cohabitation harassante et sans espoir.
- M. Forget - Vous croyez donc qu'il est possible de sortir de cette misère et de cette monotonie?
- M. Parizeau - C'est la besogne de l'urbanisme d'y voir, et c'est en même temps de la volonté de la population elle-même que peut venir la solution.
- La valeur marchande du sol rend difficile, dans les villes et les agglomérations d'une certaine importance, de donner de l'air autour de la maison. Il est de même peu facile d'assurer, à l'abri de tous dangers, les jeux et les ébats de l'enfance et de la jeunesse. Mais l'homme est toujours ingénieux et l'enfant de l'homme profite de la moindre chance. Dans l'état actuel il utilise les espaces libres qui restent, c'est-à-dire les ruelles et les quelques pieds carrés disponibles entre les escaliers de service et aussi la chaussée entre deux trottoirs et les quelques terrains vacants du voisinage. Quand un technicien examine avec soin les données du problème que pose un tel état de chose il se fait a priori deux réflexions:
- 1o- On pourrait dans l'avenir nettoyer complètement l'espace central entre les deux rangées de maisons situées sur des rues parallèles. Il suffirait de quelques rectifications aux règlements et de quelques servitudes de construction, qui ne gêneraient pas les libertés individuelles davantage que ne le font les actuelles restrictions préventives. On trouverait là, sans frais additionnels, un espace d'air sain et la possibilité d'une verdure rafraîchissante, qui permettrait pendant la belle saison aux personnes d'un certain âge de se reposer tout près de leur demeure dans le calme et l'agrément de la verdure et aux tout petits de jouer sous la surveillance de leur mère et à proximité du foyer.

Immense amélioration au point de vue de l'hygiène également, et à peu de frais grande simplification en ce qui concerne les services publics. Les entrées de service pourraient déboucher directement sur la rue sans aucun inconvénient ni pour l'aspect ni pour la propreté, du moment que toutes les précautions auront été prises par la loi.

M. Forget - Quel est le deuxième point dont vous parliez un peu plus haut?

M. Parizeau - J'y arrive. Il n'est sage ni raisonnable que les jeunes dérangent le voisinage dans leurs jeux, qui sont habituellement bruyants mais cependant nécessaires. Il faut donc, si l'on veut faire entrer le père de famille complètement dans les idées d'amélioration des conditions de la vie urbaine, prévoir à proximité d'un certain nombre de foyers les espaces qui conviennent. Actuellement, il en existe, mais en général mal tenus. Situés dans un décor et dans un entourage déficients, ils ne peuvent présenter cet attrait suffisant qui donne le goût et la fierté de maintenir. Tout homme, quel que soit son état social et son importance, est poussé à bien faire, par un orgueil légitime; lorsque les moyens lui sont refusés, il abandonne tout. Jusqu'ici, avec une variation dans le degré assez multiple, ce n'est que l'aisance individuelle qui a permis d'installer des foyers confortables et de créer la classe privilégiée des propriétaires. Toutefois, dans les meilleures circonstances, le développement n'est pas allé plus loin qu'un certain luxe de matière, une certaine dépense municipale touchant la répartition de la verdure le long du trottoir et la création de certains espaces où on place le long des allées quelques bancs et à un endroit choisi au hasard un bassin d'eau avec un petit jet - pour le principe. Dans le développement futur de la ville, quel que soit le quartier, le degré d'aisance de la population avoisinante, si l'on veut que la majorité des chefs de famille et la plus grande part de notre population deviennent propriétaires, il faudra se renouveler. On parle beaucoup de construction en série, méthodique, suivant les procédés les plus expéditifs et les prix de revient les mieux calculés. Je ne crois pas qu'on atteigne le petit propriétaire, aussi désireux soit-il de s'installer chez lui, si l'on se contente de cette conception étroitement spéculative encore aujourd'hui en faveur.

La petite propriété devra être entourée de verdure pour être tentante et de commodités partagées en commun par un groupe dont le nombre sera fonction d'une prévision très serrée. Et on devra se préoccuper de varier également les caractéristiques de l'habitation, prévoir dans un voisinage restreint par exemple les possibilités, non seulement pour les familles nombreuses, mais aussi les couples sans enfant, les personnes seules ou âgées; prévoir ailleurs la possibilité d'organiser en commun, avec les services indispensables, la vie d'individus naturellement isolés et dont le bien-être et le bonheur quotidien est sacrifié, dans notre organisation très simplifiée.

M. Forget -- Il me semble, M. Parizeau, que vous adoptez en ce moment un point de vue idéal dont la réalisation peut facilement paraître une utopie. Enfin il ne s'agit pas, si je comprends bien, d'une institution de bienfaisance, mais de réalisations avec des moyens accessibles, et un capital mesuré.

M. Parizeau -- Ma pensée est aussi loin de l'utopie que celle d'un honnête spéculateur-constructeur qui depuis des années agrandit l'étendue de ses méfaits, sans arrière-pensée. La solution donnée au problème du logement depuis près de cinquante ans a pris son importance et sa continuité, parce qu'aucun obstacle d'ordre moral ou même économique ne s'est trouvé sur sa route. Aujourd'hui la population entière, le peuple, s'est faite à l'idée du bien-être et d'une commodité qui sont devenus normaux et partageables entre tous. Je ne crois pas qu'il y ait longtemps - sauf la grande urgence où nous sommes de logements nouveaux - un marché facile et nombreux pour le genre de nos réalisations habituelles. L'idée sociale a fait son chemin dans le monde et l'homme de la rue sait qu'il est possible dans la ville de vivre autrement que sur l'asphalte et loin de la verdure. Il sait qu'il a un droit à toutes les commodités raisonnables et que le système économique peut être redressé, de telle sorte que devienne possible un tel idéal. Il y faudra l'intervention de l'Etat et surtout la collaboration de groupements individuels.

M. Forget -- Vous avez prononcé au début le mot urgence, que je ne vois pas réapparaître.

M. Parizeau -- Des villes comme Montréal ont commencé à se préoccuper de la question; l'oeuvre accomplie par des mouvements individuels et désintéressés ont déjà une grande valeur de démonstration. Ils mettent sous les yeux du public des faits concrets et montrent que tout cela est parfaitement réalisable par des moyens simples, économiques et même à travers d'innombrables difficultés; par conséquent la preuve s'accomplit que du rêve à la réalité le premier pas est franchi; il n'y a qu'à continuer, et à progresser. C'est la responsabilité de notre temps, de nos spécialistes, de nos hommes publics, et c'est, pour l'ensemble de la population, le devoir envers soi-même de s'en préoccuper quotidiennement et un peu plus chaque jour.



" LA COOPÉRATION "

SÉRIE DE QUATRE ARTICLES

par

Edouard Ducharme, instituteur,
membre de l'Union Economique d'Habitations

PREMIER ARTICLE: COOPÉRATION? COOPÉRATISME? COOPÉRATIVE?
Définition des termes. - Origine du coopératisme. - Caractère personnaliste de cette doctrine.

DEUXIÈME ARTICLE: LA PHILOSOPHIE DU COOPÉRATISME.
Comparaison entre la philosophie économique du coopératisme et celle d'autres systèmes économiques.

TROISIÈME ARTICLE: LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DU COOPÉRATISME.
Pérennité de ce système. - L'intangibilité de ses principes directeurs. - Leur nomenclature.

QUATRIÈME ARTICLE: APPLICATIONS DU COOPÉRATISME À LA CITÉ-JARDIN DU TRICENTENAIRE.
Coopératives de construction, de consommation, de crédit.

OOOOOOOOOOOOOOOOOOOOOO

COOPÉRATION? COOPÉRATISME? COOPÉRATIVE?

Le premier d'une série de quatre articles sur LA COOPÉRATION, par Edouard Ducharme, instituteur, membre de l' U. E. H.

Voilà un bon petit problème, chers lecteurs; si vous avez quelques loisirs, essayez de le résoudre avant moi.

Bien! Maintenant, lisez ma réponse; vous pourrez découvrir si nous sommes d'accord.

- 1. Qu'est-ce que la coopération?
- 2. Qu'est-ce que le coopératisme?
- 3. Qu'est-ce que la coopérative?

Plusieurs individus groupent leurs capitaux pour fonder un magasin, destiné à les approvisionner de denrées ali-

mentaires, de combustible, de vêtements, etc. Chacun d'eux achète à son magasin, l'année durant; à la fin de l'année, nos associés établissent leur état des profits et des pertes, déterminent le bénéfice net de leur exploitation et distribuent ces profits entre tous les membres de l'association au prorata des affaires que chacun a effectuées avec son groupe.

Eh bien! savez-vous ce que ces personnes ont fait? Elles ont pratiqué la coopération, elles ont fondé une coopérative et l'ont fait fonctionner selon les principes du coopératisme.

La coopération, c'est donc l'action par laquelle deux ou plusieurs êtres humains collaborent à la production de quelque chose.

Le coopératisme, c'est la doctrine économique-sociale selon laquelle se doit régir la vie économique de ceux qui l'acceptent.

La coopérative, c'est l'organe qui réalise en plein les principes du coopératisme.

Mais, d'où vient cette conception particulière du monde économique? On peut dire sans crainte d'errer que de tous temps les humains ont pratiqué la coopération sous une forme quelconque.

Cependant, la coopération, telle que commandée par les principes du coopératisme, les historiens enseignent ordinairement qu'elle a pris naissance à Rochdale, en Angleterre, l'an 1844. Il y a un siècle, vingt-huit tisserands de cette petite ville, traînant une vie de misère, entreprirent d'économiser quelques sous chaque semaine de façon à créer un capital avec lequel ils établiraient un magasin coopératif.

Après quelques semaines, leurs économies s'élevaient à \$140.00. Ils décidèrent alors d'ouvrir leur commerce. Un an plus tard, le nombre des membres pas-

sait de 28 à 74 et le chiffre d'affaires atteignait \$3,500.00. Au troisième anniversaire de la fondation, 1,850 membres adhéraient à la coopérative et ils faisaient des affaires pour \$400,000.00

Ce fut le berceau de la coopération.

Lancé à une telle allure, le mouvement coopératif allait-il se heurter avec imprévoyance à un obstacle mortel ou poursuivre le succès à la lumière de ses principes nouveaux?

L'existence de nombreuses coopératives disséminées dans le monde entier nous fournit la réponse. Il a suivi la voie du succès. D'ailleurs il ne pouvait pas en être autrement. Quand on connaît en effet la valeur de ces principes nouveaux, on découvre qu'ils sont très réalistes, qu'ils tiennent compte de tous les aléas de la vie économique.

Dans mes prochains articles, j'aurai l'occasion de vous expliquer en détail la philosophie qui est à la base de la doctrine coopératiste. Toutefois, je ne résiste pas au désir de vous énoncer tout de suite que ce système repose avant tout sur une conception personnelle, pas du tout capitaliste, de la vie économique.

Quand vous aurez connu le dynamisme qui embrase cette mentalité nouvelle, vous admettrez que le coopératisme ne pouvait pas rester renfermé sur lui-même, mais qu'il devait se lancer à l'assaut de tous les domaines du monde des affaires.

C'est à cause de cette force intérieure que nous avons vu naître des coopératives de toutes les nuances: caisses populaires, coopératives de consommation, de construction, de production, etc., dont nous parlerons au cours de nos entretiens mensuels, et qui constituent un antidote salutaire contre les poisons du communisme et du pur libéralisme économique.

NOTES SUR L'ASSEMBLÉE ANNUELLE
DE L'U.E.H. ET DES C.J.Q.

SÉANCE DU MERCREDI 11 AVRIL 1945.

Sous la présidence de M. J.-Auguste Gosselin, président-directeur de l'U.E.H. et président-administrateur des C.J.Q.

A la table d'honneur prennent place les officiers des deux organismes et le comité des "maires" de la Cité-Jardin.

Une centaine de propriétaires membres de l'U.E.H. et de sociétaires des C.J.Q. assistent à la réunion.

REVUE DE CINQ ANS D'ACTIVITÉ

Le R.P. Richard, aviseur moral, fait la revue de la besogne abattue depuis la première réunion publique du 30 mars 1940 en la salle de l'Immaculée-Conception jusqu'à ce jour.

Il énumère d'abord les trois objectifs envisagés alors:

a) Créer une cité-jardin, leçon de choses et levier d'action pour faire avancer tout le secteur de l'habitation, lamentablement négligé, mais d'une importance capitale pour la famille urbaine canadienne-française en danger;

b) Créer les organismes indispensables à la solution du problème du logement: groupe de techniciens, association provinciale, société de construction, organisme spécialisé de crédit, etc.

c) Prendre, comme catholiques, nos responsabilités en vue de l'amélioration générale des conditions de vie.

Il fait ensuite l'historique du mouvement, dont voici le résumé:

En 1939 et 1940, nombreuses démarches à Québec et à Montréal auprès des dirigeants des hôtels de ville, caisses populaires, sociétés de finance, industriels, chefs ouvriers, etc., pour les engager à se grouper en vue d'utiliser la Partie II de la Loi Nationale du Logement, encore en vigueur, destinée à favoriser l'habitation ouvrière.

Le 30 mars 1940, première conférence publique à Montréal. Formation d'un groupe d'étude.

En octobre 1940, formation de l'Union Economique d'Habitations, société sans but lucratif, en vertu de la Partie III de la Loi des Compagnies.

La Partie II de la Loi nationale ayant cessé d'être en vigueur à la fin de 1940 et avec elle les possibilités de faire de l'habitation ouvrière, il fallut, plutôt que de ne rien faire, se rabattre sur la Partie I, beaucoup moins favorable.

Démarches et préparations d'un projet pour la classe moyenne; recrutement, choix et éducation des membres, choix d'un terrain, entente avec Ottawa, préparation de plans et devis, etc.

En octobre 1941, achat d'une première tranche de terrain pour la Cité-Jardin du Tricentenaire de Montréal et ouverture du premier chantier de 16 maisons, suivi d'année en année par des chantiers de 18, 49 et 83 maisons. La préparation d'un chantier de 200 maisons pour 1945 se fait présentement par les techniciens.

Le 8 décembre 1944, fondation de la paroisse Notre-Dame du Foyer et intronisation de M. L'abbé René Bachand comme curé, par S. Exc. Mgr Charbonneau, archevêque de Montréal.

Après cette énumération, le R.P. Richard relate les résultats acquis:

Parti exactement de zéro, le mouvement, après cinq ans d'un travail ardu de pionniers, rendu encore plus difficile par les conditions exceptionnelles de guerre, a définitivement acquis les résultats suivants:

1. Administration nationale du logement. Collaboration parfaite pour tout ce qui la regarde; approbation des plans et devis, prêts, législation, etc. M. Nicolls, administrateur national, cite volontiers la Cité-Jardin comme la plus belle réalisation en cours au Canada. Récemment, il nous amenait lui-même une délégation de Toronto, chargée par le gouvernement d'Ontario d'organiser un service provincial d'urbanisme. Le Père Richard, aviseur social de l'U.E.H., fut appelé à faire partie du Sous-Comité du Logement et de l'Urbanisme à la Commission nationale de la Restauration (James Committee).

2. Gouvernement provincial. La réalisation de la Cité-Jardin s'impose de plus en plus à son attention. Visite récente officielle de l'Honorable Bona Dussault, ministre des Affaires Municipales, de M. Emile Morin, sous-ministre au même ministère, de l'honorable J.-H. Déglise, ministre adjoint du Travail, visite prochaine de l'honorable Antonio Barrette, ministre du Travail. L'Honorable Paul Beaulieu, ministre du Commerce et de l'Industrie, parle, sous les auspices de l'U.E.H., dans la série "La Cité Nouvelle", actuellement en cours à Radio-Canada. L'U.E.H. a déjà fait plusieurs suggestions au gouvernement en vue d'une législation plus favorable sur l'habitation.

3. Hôtel de Ville. L'hôtel de ville, lent à démarrer, collabore maintenant très bien pour son secteur: permis, inspection, urbanisation, pose de l'eau, etc., etc. Le Père Richard, depuis un an, fait partie du Comité du Logement à la Commission d'Urbanisme de la métropole. M. J.-O. Asselin, président du comité exécutif, a récemment déclaré publiquement, à deux reprises, son appréciation du travail accompli à la Cité-Jardin. Le plan directeur de Montréal, fruit de deux ans de travail accompli sous la direction de M. Aimé Cousineau, cite la Cité-Jardin comme réalisation bien dans la ligne du travail à accomplir pour renouveler nos villes industrielles.

4. Finance à long terme. La Société nationale de Fiducie a assuré la finance à long terme du premier développement, selon les dispositions de la Partie I de la Loi nationale du logement. La Sun Life Assurance Company, qui n'avait jamais prêté dans l'est de la ville, a assumé la finance à long terme des développements subséquents. Elle a commencé cette année à faire des avances sur des constructions non encore terminées afin de faciliter le travail.

5. Techniciens. Le problème du logement est extrêmement complexe et exige, pour être résolu, l'étude par des techniciens spécialisés dans la préparation de projets et dans leur exécution: ingénieur, architecte, avocat, dessinateur, etc. La nouvelle Permanence de l'U.E.H., inaugurée le 8 décembre 1944, en même temps que la chapelle paroissiale, loge un personnel régulier de près de vingt personnes.

6. Le public. Un travail systématique d'éducation populaire à travers toute la province par conférences, films, radio, etc., a éveillé partout l'attention sur l'ha-

bitation et ses nombreux problèmes connexes. Depuis un an surtout, plusieurs mouvements d'Action catholique, sociale et nationale ont mis le logement à l'étude de leurs sections et s'adressent volontiers à l'U.E.H. pour documentation, etc. Ainsi, par exemple, la J.I.C. avait à son programme d'étude de l'année l'Habitation familiale et tient en avril une "semaine" sur le même sujet dans toutes ses sections.

7. Radio-Canada. Eu égard au travail accompli, Radio-Canada vient de confier à l'U.E.H. une série de dix émissions éducatives sur l'habitation, intitulée LA CITE NOUVELLE, qui se donne sur le réseau français, le mercredi, à 10 h. 15 du soir, depuis le 7 mars jusqu'au 9 mai.

8. La Cité-Jardin. Malgré le départ à zéro, la Cité-Jardin du Tricentenaire comptera en juin 166 propriétaires établis. Elle attire déjà des visiteurs de bien au delà de Montréal et même de la province.

Ici, le Père Richard mentionne les personnalités qui ont rendu visite à la Cité-Jardin, tout récemment.

9. Association provinciale. Après plusieurs fins de semaines passées en étude avec des représentants de divers groupes, une association provinciale des sociétés d'habitations a été fondée le 18 mars 1945.

10. Coopérative de construction. "Les Cités-Jardins du Québec" est une société coopérative de construction régie par la Loi des syndicats coopératifs. Elle est responsable de la construction en cours à la Cité-Jardin.

11. Centrale d'achat. Le permis pour une centrale coopérative d'achat de matériaux de construction vient d'être obtenu d'Ottawa.

12. Paroisse Notre-Dame du Foyer. Elle date du 8 décembre 1944, organise la vie religieuse de la jeune cité: service religieux régulier, chorale, etc.

13. Caisse populaire. La Cité-Jardin jouit déjà des services d'une caisse populaire locale depuis deux ans.

14. Une coopérative de consommation pour le groupe local fonctionne déjà et s'installera prochainement dans un local approprié.

15. Autobus. Depuis plus d'un an, l'autobus se rend à la Cité-Jardin et assurera un service de plus en plus constant avec la venue de nouveaux membres.

16. La Commission Scolaire assure le transport des enfants aux écoles voisines en attendant que la Cité-Jardin ait sa propre école.

17. Groupe local. La création de la coopérative locale de la Cité-Jardin comme coopérative autonome mais reliée à l'Association provinciale se fera dans un avenir prochain. La dernière mise au point des statuts et règlements est à se faire.

Après cette revue, le Père Richard dit quelques mots des démarches récentes faites pour la création d'une Caisse Provinciale de crédit à l'habitation. Il parle aussi d'un échange de vues avec le Conseil supérieur de la Coopération.

Il termine son allocution, en félicitant les nombreux collaborateurs de leur aide précieuse.

EXAMEN DE CONSCIENCE POUR LES ÉLITES

Voici un court extrait d'un vaste examen de conscience proposé par l'équipe de Temps Présent aux chrétiens de France à la veille de la guerre. Les chrétiens du Québec feront peut-être avec profit le même examen, eux qui n'ont pas même commencé d'apporter une solution satisfaisante à leur problème du logement.

Lorsque nous abordons honnêtement le problème de la famille..., nous sommes bien contraints de penser aux conditions matérielles dans lesquelles elle vit...

Il y a, sur ce terrain, des responsabilités collectives et nous pouvons nous demander si ceux d'entre nous qui ont la faveur de voir leurs enfants grandir à l'abri dans de grandes maisons sonores ou jouer à l'air dans des jardins ensoleillés ont pensé à ces familles misérables (semblables à celle que je décrivais tout à l'heure), et s'ils ont essayé de porter remède à ce mal du logement insalubre dont on ne saurait exagérer les conséquences?

Avons-nous aidé les sociétés d'habitations à bon marché à remplir leur indispensable office? Avons-nous participé aux campagnes contre la suppression des taudis? Avons-nous, pour notre part, après avoir résolu le problème pour nous-mêmes, aidé nos frères déshérités ou malheureux à trouver le logement auquel ils avaient droit?

Encore une fois, une famille n'est pas une assemblée de purs esprits. Des enfants demandent de l'espace pour respirer, des chambres pour dormir à l'aise, de grandes fenêtres pour voir clair, des tables servies à peu près convenablement plusieurs fois par jour. Ce n'est que lorsqu'on a satisfait à tous ces besoins que l'on peut exiger des petits enfants qu'ils ne mentent pas, qu'ils apprennent ce qu'ils doivent apprendre et qu'ils jettent sur le monde, comme c'est leur devoir, un regard amical et attentif. Ce n'est que lorsque les corps grandissent sans à-coup que l'on peut exiger un épanouissement normal des âmes.

Il y a donc pour chacun d'entre nous en tant que parents, en tant que citoyens, en tant qu'employeurs l'obligation d'assurer à notre famille et aux familles qui dépendent de nous un cadre de vie qui soit décent...

TÉMOIGNAGE D'APPRECIATION

Québec, le 26 avril 1945

Monsieur A. Gosselin, directeur,
L'Union Economique d'Habitations,
Montréal, P.Q.

Cher Monsieur,

A la suite de la conférence que j'ai prononcée à la Radio sur la petite propriété, la Société Radio-Canada m'a fait parvenir un chèque au montant de \$20.00, que je m'empresse de vous transmettre afin que vous puissiez l'utiliser pour continuer l'oeuvre admirable que vous avez entreprise.

Cordialement à vous,

(signée) J.-Paul Beaulieu,
Ministre de l'Industrie et du Commerce.

ÉTAPE PAR ÉTAPE

(par un Coopérateur)

Bientôt notre Cité-Jardin du Tricentenaire possédera un local destiné à la coopérative de consommation.

Ce sera le premier chez-nous, le magasin de toute une grande famille, dont les membres, liés jusqu'à présent par des liens de bonne entente, d'intérêts communs et d'amitiés sincères, le seront désormais par un nouvel esprit de coopération pratique.

C'est ce qu'il nous faut pour réaliser, étape par étape, le genre de vie économique et sociale, que nous désirons tous ardemment.

Comme il n'y a rien de parfait sur cette terre, nos premiers pas dans la réalisation de cette partie du grand projet d'ensemble présentera sans doute des difficultés à surmonter, mais nous ne doutons pas un instant de son succès si tous les membres propriétaires de la cité-jardin accordent leur collaboration la plus entière.

Nous sommes beaucoup plus privilégiés que les vingt-huit pionniers de Rochdale, ouvriers-tisserands qui ne gagnaient qu'un salaire modique et ne possédaient que de très maigres économies. Résolus à faire quelque chose pour améliorer leur sort, ces Anglais fondèrent une coopérative de consommation et, le 21 décembre 1844, ouvrirent un local dans un vieil entrepôt, situé sur "Toad Lane".

Les progrès réalisés d'année en année montrèrent, sans équivoque, qu'on s'était engagé dans une bonne voie et, si on regarde les résultats de cette initiative, on est émerveillé de l'ampleur qu'a pris cette nouvelle formule économique.

En effet, au cours des dernières années, le chiffre d'affaires du Mouvement Coopératif Britannique, qui est né dans ce magasin de "Toad Lane", a atteint le milliard de dollars. De 28 à ses débuts,

l'association est passée à 7,500,000 de membres, elle a 300,000 employés et un capital investi de \$675,000,000; elle a payé à ses membres, en ristournes, au prorata de leurs achats, la somme presque incroyable de \$105,000,000.

Evidemment, notre ambition est plus modeste et nous n'aspirons pas, pour le présent, à un succès aussi colossal. Toutefois, pour que notre coopérative locale porte des fruits, nous devons être réalistes, nous unir, bâtir quelque chose de solide, avoir un idéal et y travailler de tout cœur, souscrivant généreusement notre part.

L'occasion nous est offerte de montrer que nous sommes des "bâisseurs", des hommes d'affaires, capables de reprendre ce que nous avons perdu aux mains d'étrangers et de garder la place qui nous revient de droit dans la vie sociale et économique de notre pays.

"L'Union fait la Force"; faisons nôtre cette devise: "Chacun pour tous, tous pour chacun!"

Qu'est-ce qu'un groupe d'hommes de volonté, ne poursuivant aucun but personnel, travaillant pour la collectivité et se consacrant au bien-être de tous ne peut pas faire? Mais rien, rien ne lui est impossible à ce groupe!

La seule satisfaction d'accomplir et de réaliser quelque chose de grand, de beau, de durable, pour améliorer le sort de son prochain, a toujours suffi à récompenser les efforts des entrepreneurs et des dirigeants. Le monde est là en exemple.

Mettons donc à la base de toute notre affaire la justice, la charité. Ayons pour nos chefs spirituels et temporels une confiance à toute épreuve. Accordons-leur la discipline, si nous voulons de notre côté réussir à bâtir sur le roc solide notre bonheur et notre bien-être.

Tachons d'agir de façon à ce que tous ceux qui ont les yeux fixés sur nous ne puissent rien nous reprocher.



LE COMITÉ SPORTIF

L'organisation des loisirs à la Cité-Jardin du Tricentenaire va bon train.

A son assemblée du 4 avril, tenue sous la présidence de M. le Curé René Bachand, à la Permanence, le Comité des sports s'est choisi le conseil d'administration suivant:

Président: M. R. Charette, 5731, ave des Plaines; vice-président: M. A. Carrier; trésorier: M. J.-A. Tessier; secrétaire: Mlle Constance Poirier; conseillères: Mlles Lucille Charette et Jacqueline Carrier; conseiller: M. Gérard Bergeron.

Une deuxième assemblée de ce comité a eu lieu lundi soir, le 16 avril.

La plus importante décision prise jusqu'à présent, c'est l'organisation d'un tirage pour grossir le Fonds des Sports.

Le gagnant du tirage, qui aura lieu le 24 mai au soir, aura le choix entre un voyage au Saguenay ou l'équivalent en argent, soit \$45.00. Il y aura d'autres prix.

Les billets se vendront 25¢ chacun, 5 pour \$1.00. Le vendeur qui aura vendu le plus de billets recevra \$10.00, le suivant, \$5.00.

oooooooooooo

SOIRÉES FAMILIALES

Une soirée récréative a lieu chaque dimanche soir, à la Permanence, pour les membres propriétaires de la cité-jardin et leurs familles.

On s'amuse, on chante, on danse en famille.

LETRE À M. HONORÉ PARENT

La direction a écrit au directeur des services municipaux, Me Honoré Parent, pour demander à la ville son autorisation et son aide pour préparer des terrains de jeux sur une partie de terrain appartenant à la ville.

L'intention est d'aménager des terrains de tennis, pelouse pour football, bowling, hockey sur terre ou autres jeux en plein air.

On parle également d'un "Club House", pour les sportifs consommés.

oooooooooooo

LA FORMATION DES JEUNES

Mesdames R. Charette et A. Thivierge, de l'avenue des Plaines, offrent bénévolement leurs services chaque jeudi soir, à la Permanence, pour grouper les jeunes enfants de la Cité-Jardin, et développer leurs talents dans tous les domaines: chant, diction, art dramatique, danse, etc., etc.

Cette heureuse initiative mérite d'être fortement encouragée.

oooooooooooo

SERVICE D'AUTOBUS

A partir du 1er mai, l'autobus circulera de l'angle du boulevard Rosemont et de la 26ième avenue jusqu'à la Cité-Jardin (avenue des Serriers):

Du lundi au vendredi (incl.)

de 7 h. à 8 h. 30 a.m.

de midi à 7 h. p.m.

Le Samedi

de 7 h. à 8 h. 30 a.m.

de midi à minuit.

C H R O N I Q U E F É M I N I N E

Ah! comme c'est long l'hiver! N'est-ce pas que, comme moi, madame, vous êtes ravie qu'il nous ait enfin quitté!

Qui ne se sent pas le coeur et l'âme remplis de nouvelles espérances à l'approche du gai et doux printemps?

Les poètes l'ont-ils assez célébré ce temps béni de l'année, alors que tout semble renaître à la vie avec plus de charme qu'auparavant.

La belle saison si longtemps désirée s'annonce avec tout le renouveau qui l'accompagne.

L'Alléluia de Pâques semble se perpétuer à l'infini dans le chant des oiseaux, dans les minuscules boutons de fleurs.

De concert avec toute cette symphonie merveilleuse, notre Cité-Jardin reprend son essor. Tel un bouquet offert à Notre-Dame, les maisons s'élèvent à tour de rôle, à l'émerveillement de tous.

Les blanches, les bleues côtoient les vertes, les jaunes; elles possèdent toutes ce petit air coquet qui caractérisait nos maisons de la Nouvelle-France.

Ne croyez-vous pas, chère amie, que ce pauvre Monsieur de Maisonneuve (qui, dit-on, se sentirait vraiment perdu s'il revenait sur son île) se retrouverait vraiment chez lui, chez nous?

Oui, nos maisons lui en rappelleraient d'autres, qui ont abrité ses rêves de conquêtes.

De même, pour nous madame, regardons ensemble dans le lointain, oh! je ne dis pas des siècles, mais dans dix ou vingt ans à venir.

Chaque coin de notre demeure nous rappellera de doux souvenirs, chers à nos coeurs de mamans.

Aujourd'hui, Pierre ou Lison ne sont que des bambins. Quel âge ont-ils... cinq ou six ans? Mais ils grandiront... trop vite hélas!

Cependant, jamais ils ne nous quitteront complètement, puisqu'ici ce même toit aura abrité leur enfance, leur jeunesse, puis leur adolescence.

Avec quelle tendresse on se rappellera Pierrot, lorsqu'à Noël papa lui offrit son premier costume de sport! Comme il avait l'air crâne, il se croyait déjà un homme! Et plus tard en jeune étudiant... prêt à conquérir mer et monde.

Comme par magie, nos pas nous transporteront dans sa chambre, où rien n'aura été dérangé, et ce sera comme si Pierrot n'avait jamais grandi.

Et notre Lison donc! Vous souvenez-vous du matin de sa première communion? Le radieux sourire qui animait son visage nous réapparaîtra facilement, puisqu'ici dans cette même salle à manger la famille se réunissait pour fêter la délicate enfant.

Puis vint le tour des fiançailles. Un à un les chers fantômes (qui ne seront pas des fantômes, puisque chaque démarche les ramènera sous le toit de leur enfance) viendront peupler nos rêveries.

N'est-ce pas là le charme de posséder un foyer bien à soi, où chaque pièce possède son histoire, chaque meuble ou bibelot sa poésie!

Jouissons donc pleinement, madame, de notre habitation et de tout ce qu'elle renferme, et souhaitons que ce doux atmosphère familial se perpétue dans d'autres foyers qui viendront nous rejoindre bientôt.

MICHELINE THÉBAULT

CONSEILS PRATIQUESLES PLAIES DE NOS ORGANISATIONS

1. N'aller jamais aux réunions.
2. Si l'on y va, arriver en retard.
3. S'il menace de pleuvoir, rester chez soi.
4. Après chaque séance, proclamer bien haut les gaffes du président et celles des officiers.
5. Ne jamais accepter un poste; rester derrière pour critiquer.
6. Si l'on est du comité, trouver mal tout ce qui s'y fait.
7. Si on demande votre avis, répondre que l'on n'a rien à dire; ensuite faire savoir comment l'on aurait dû agir.
8. Ne rien faire et quand d'autres prennent des initiatives, les traiter d'arrivistes.
9. Ne payer sa cotisation qu'après avoir reçu trois avis; alors protester contre les frais.
10. Ne pas recruter de nouveaux membres; ne pas s'imposer une tâche qui peut être faite par un autre.

EXTRAIT DE "LA VÉRITÉ"
février 1945

Je ne passerai pas deux fois par le chemin de cette vie. Donc tout le bien ou le plaisir que je puis apporter à mes semblables, c'est maintenant que je dois le faire. Que rien ne me fasse négliger ou retarder ce devoir, car l'occasion ne se reproduira pas.

DALE CARNEGIE

DOUZE MANIÈRES DE CONVAINCRE LES GENS

1. Le seul moyen de remporter la victoire dans une discussion, c'est de l'éviter.
2. Respectez les opinions de votre adversaire. Ne lui dites jamais qu'il a tort.
3. Si vous avez tort, admettez-le promptement et de bon coeur.
4. Commencez à parler avec douceur.
5. Posez des questions qui amènent automatiquement des réponses affirmatives.
6. Laissez parler l'autre tout à son aise.
7. Laissez-lui croire que l'idée suggérée par vous vient de lui.
8. Essayez sincèrement de voir les choses du point de vue de votre interlocuteur.
9. Donnez aux autres la sympathie, la compréhension et même la compassion dont ils sont avides.
10. Faites appel aux bons sentiments de votre interlocuteur.
11. Frappez la vue et l'imagination.
12. Lancez un défi.

Extrait du livre "COMMENT
SE FAIRE DES AMIS POUR
RÉUSSIR DANS LA VIE" par
Dale Carnegie

Le progrès est accompli par celui qui fait les choses et non par celui qui discute la manière dont elles n'auraient pas dû être faites.

THEODORE ROOSEVELT

PETITES NOUVELLES

NOTA BENE

Les coopératives et sociétés locales, membres de l'association provinciale l'Union Economique d'Habitations, sont instamment priées de nous faire parvenir leurs nouvelles locales pour publication.

Toute collaboration des groupements formés ou en formation, qui s'intéressent au problème de l'habitation, sera vivement appréciée.

LA RÉDACTION

SECTION DE MONTRÉAL

COURS SUR L'HABITATION

Trois cours sur l'habitation ont été donnés à l'Institut Familial par l'aviséur moral de l'U. E. H., le R. P. Jean d'Auteuil Richard, S.J., lundi, mardi et mercredi les 9, 10 et 11 avril dernier.

CONFÉRENCE À LACHINE

Dimanche le 8 avril, notre directeur, M. J.-Auguste Gosselin, donna une conférence publique à la salle de l'Académie Piché, à 8 heures 15, sous les auspices du Conseil Economique de Lachine (section de la Chambre de Commerce de Montréal).

Le thème de cette conférence fut: "A chaque famille son foyer."

Il y eut projection de deux films sur l'habitation: "The City" et la "Grande Croisade".

"À CHAQUE FAMILLE, SA MAISON..."

"À CHAQUE FOYER, SON ÂME!"

C'est le mot d'ordre de la J.I.C. qui tient sa semaine nationale du 15 au 22 avril.

Mot d'ordre prometteur, plein d'espoir pour les jeunes, pour la société de demain... à qui incombera la tâche de relever notre niveau économique-social.

COOPÉRATIVES D'HABITATIONS

Dans un article intitulé "So You'd Like to Build", par John Caulfield Smith, le magazine MacLEAN'S, édition du 15 avril, suggère la formule coopérative pour résoudre le problème du logement.

Il cite en exemple la Cité-Jardin du Tricentenaire par ces mots:

"In Montreal the residential community being erected by Les Cités-Jardins du Québec has attracted wide attention. This co-operative building society, founded by l'Union Economique d'Habitations, has as one of its main objectives the reduction of construction cost through the pooling of mass purchasing power and large-scale operations..."

"Father Jean d'Auteuil Richard, social adviser to the union, computes the savings to individual homeowners at 10% to 15%. Eventually it is hoped that 25% will be realized. Financing is arranged under the National Housing Act and a number of house designs and plans are offered..."

COMMENT DEVENIR PROPRIÉTAIRES

Tel est le titre du forum-social que dirige le R.P. Richard mardi le 17 avril à 8 heures 15 du soir, sous les auspices de la Jeunesse Indépendante Catholique.

SECTION DE MONTRÉAL (suite)EXPOSITION DE LA PROPRIÉTÉ

Le Comité de la Propriété de la Chambre de Commerce des Jeunes invite l'U.E.H. à prendre part à l'Exposition de la Propriété, qui aura lieu au Parc Jeanne Mance, du 11 au 26 mai prochain.

DEMANDE DE CONFÉRENCIERS

Une importante coopérative de consommation et de meubles de Jonquière, "La Glaneuse", s'adresse à l'U.E.H. le 2 avril pour obtenir les services d'un conférencier, pour parler des coopératives d'habitations.

DEMANDE DE SERVICE

La compagnie Dionne Spinning Mills, de St-Georges de Beauce, fait des démarches auprès de l'U.E.H. le 26 mars et rencontre notre directeur le 9 avril, pour l'étude d'un projet de 100 maisons ouvrières, financées d'après la Loi nationale de l'habitation.

DEMANDE D'ADMISSION À L'U.E.H.

La firme Eastern Furniture Limited, de Victoriaville, annonce son intention "d'établir un plan de construction d'habitations économiques pour ses employés" et demande le 28 mars des détails sur l'organisation de l'association provinciale.

PROJET POUR VILLE ST-LAURENT

Les entrepreneurs en construction F. H. McGraw Co. of Canada Limited, envoient une délégation à la Cité-Jardin du Tricentenaire, jeudi le 12 avril, pour prendre sur place des renseignements relatifs à la formation d'une cité-jardin ouvrière à Ville St-Laurent.

Les délégués, MM. Caine, Grant, Hogen et Ouellette, accompagnés de l'inspecteur des prêts M. Campbell et M. Taylor, tous deux de la Sun Life Assurance Company, déclarent qu'une dépense d'environ \$10,000 a été effectuée jusqu'à présent pour organisation et étude.

CITÉ-JARDIN EN ONTARIO

Monsieur Marshall M. Foss, délégué du club "Thorncrest Village", cité-jardin en voie de développement à Islington, en banlieue de Toronto, Ont., rend visite à la Cité-Jardin du Tricentenaire, samedi le 24 mars 1945.

Dans sa lettre de remerciements à la direction, il dit:

"As for the project itself, I cannot express too highly my enthusiasm, and my congratulations. I feel, too, that I know something of the effort required to accomplish so much."

La cité-jardin de "Thorncrest Village" comprendra 180 maisons au prix de \$6,000 à \$12,000, un centre commercial, des terrains de jeux, des parcs, une salle communautaire, une garderie, etc... le tout semblable à la Cité-Jardin du Tricentenaire, mais en plus petit.

DE LA COLOMBIE BRITANNIQUE

De la municipalité de OAK BAY, Colombie Britannique, une demande est adressée à l'Union Economique d'Habitations pour de la documentation sur la Cité-Jardin du Tricentenaire.

Une lettre en date du 11 avril, signée par l'ingénieur de la ville, M. A.-S.-G. Musgrave, accuse réception de notre plan d'ensemble.

COOPÉRATIVE DE PLESSISVILLE

A Plessisville, une coopérative d'habitations vient d'être formée.

Le conseil d'administration est composé de MM. H.-A. Provencher, président, J.-M. Painchaud, secrétaire - trésorier, M. Brassard, A. Painchaud, A. Dubois, E. Pelletier, F. Béliveau et le notaire C. E. Gosselin, directeurs.

Nous leur souhaitons un franc succès.

À LA CITÉ-JARDIN DU TRICENTENAIRE

On annonce les fiançailles de Mlle Yvette Lavallée, fille de M. et de Mme Deus Lavallée, de Ste-Anne de Sorel, avec M. Albéric Salvail, fils de M. et de Mme Albéric Salvail, propriétaire à la Cité-Jardin.

oooooooooooooooooooo

La Cité-Jardin a son BUREAU DE POSTE.

En effet, l'Honorable Ministre des Postes vient de nommer notre collègue, M. C.-E.-H. Bastien, propriétaire de l'avenue des Sorbiers, maître de poste.

Le bureau de poste est maintenant ouvert à la Permanence.

Félicitations à M. Bastien.

oooooooooooooooooooo

A la Permanence, jeudi le 5 avril, une partie de cartes, organisée par le Cercle des Dames de la Cité-Jardin du Tricentenaire, groupe quelque 225 personnes.

M. et Mme J.-Auguste Gosselin, M. le Curé René Bachand et le R.P. Jean d'Auteuil Richard, S.J., rehaussent de leur présence cet événement social.

Une franche gaieté de bon aloi y règne de 8 heures 30 à minuit. La veillée débute par les cartes, vient ensuite la distribution de quelque 70 magnifiques prix, fournis par les membres et des amis, et la soirée se termine par une phase musicale sous la dynamique direction de Jean Leduc (fils) et de ses musiciens.

Le profit net est de \$171.25.

Le Cercle des Dames remercie sincèrement tous ceux qui, de près ou de loin, ont collaboré au succès de cette soirée.

La coopérative de consommation le, portant le nom de "L'Union COOPERATIVE Union", ouvrira son magasin vers les premiers jours de mai. L'ameublement est arrivé et l'installation est à peu près terminée.

oooooooooooooooooooo

La paroisse Notre-Dame du Foyer a été invitée à participer au Congrès Eucharistique de Rosemont du 20 au 24 juin.

Le thème du congrès est "LA FAMILLE".

Un comité provisoire a été formé et la Cité-Jardin sera dignement représentée.

oooooooooooooooooooo

La direction se joint à tous les "anciens" pour souhaiter la plus cordiale bienvenue à tous les "nouveaux"... des avenues des Plaines et des Cèdres.

oooooooooooooooooooo

La direction se joint au personnel de l'U.E.H. pour souhaiter la plus cordiale bienvenue à son nouveau comptable, M. Maurice René-de-Cotret, B.A., L.Sc. Com.

oooooooooooooooooooo

Si vous n'avez pas encore donné votre commande de charbon pour l'hiver prochain, faites-le sans tarder... à la coopérative locale. S'adresser soit à M. Linoges, à M. Dupont ou à M. Therrien, de l'avenue des Marronniers.

SECTION DE QUÉBEC

À "L'HABITATION DES EMPLOYÉS CIVILS"

Le R.P. Jean d'Auteuil Richard, S.J., et M. J.-Auguste Gosselin prononcent chacun une causerie, vendredi le 6 avril, devant les membres de la coopérative "L'Habitation des Employés Civils", de Québec, à une réunion spéciale présidée par M. André Houde, président de ce groupement local.

Le Père Richard expose le côté moral et social du problème de l'habitation, tandis que M. Gosselin s'attaque aux données d'ordre technique nécessaires à l'organisation des constructions par des groupes.

oooooooooooo

Lors d'un voyage à Montréal, M. A. Leboeuf, membre de L'Habitation des Employés civils, visite la Cité-Jardin du Tricentenaire, vendredi le 13 avril.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA COOPÉRATION

A cause de l'importance du secteur de l'habitation, qui compte actuellement dans la province de Québec environ 35 coopératives d'habitations, formées ou en formation, le Conseil Supérieur de la Coopération, à Québec, juge opportun de recevoir, vendredi le 6 avril, les délégués de l'U. E. H., afin de connaître leurs points de vue.

Les délégués de l'U. E. H. présents à cette réunion officielle sont: M. J.-A. Gosselin, président, M. André Houde, vice-président, M. François Lafleur, secrétaire, M. Euclide Tremblay et le R.P. J. d'Auteuil Richard, techniciens.

À ST-GRÉGOIRE DE MONTMORENCY

Un plan d'ensemble a été préparé par les techniciens de l'U.E.H. pour un hameau urbanisé de 72 maisons, ou 135 logements, devant être édifié sur le Plateau Montmorency.

SECTION DES TROIS-RIVIÈRES

FORUM SUR "LA PROPRIÉTÉ FAMILIALE"

La Jeunesse Indépendante Catholique des Trois-Rivières exprime sa reconnaissance à M. J.-Auguste Gosselin, directeur de l'Union Economique d'Habitations, qui a bien voulu venir diriger, à Trois-Rivières, le forum sur "La Propriété Familiale" dimanche le 15 avril, lors de l'ouverture officielle de la Semaine Nationale de la J.I.C.

La soirée a eu lieu à l'Auditorium de la Salle en présence d'une foule nombreuse. Le film "The City", qui a été projeté sur écran, a mis en relief les avantages de la "cité-jardin", tels que brillamment exposés dans la causerie de M. Gosselin.

SECTION DE HULL

À "LA CITÉ COOPÉRATIVE DE HULL"

La ville de Hull met environ 80 acres de terrain à la disposition de notre coopérative locale, dans le quartier de Wrightville, pour l'érection d'un premier groupe de maisons familiales.

Le contrat a été signé par le maire, M. R. Brunet, et le greffier, M. H.-L. Leblanc, pour la cité de Hull, et par M. François Lafleur, président, et Gérard Desmarais, pour la "Cité coopérative de Hull", le 28 mars dernier.

Le plan d'ensemble, préparé par les techniciens de l'U.E.H., qui ont déjà réalisé la Cité-Jardin du Tricentenaire, à Montréal, prévoit la construction de 300 maisons, des espaces pour une église, une école, un centre communautaire, un terrain de jeux, etc.

ACCESSOIRES OUTILLAGE, Limitée
Outillage et accessoires
pour entrepreneurs
8751, boulevard St-Laurent
DUpont 5776

ADRIEN ANGERS, c. c. s.
Assureur
5851, rue Viau Cité-Jardin
CLairval 1767

J.-W. DESSUREAULT
Portes et Châssis
Boiseries intérieures
St-Tite, Co Lavolette
Tél. 27

PAUL GOYER
Laitier
6340, rue Molson
DOLLard 4001

LA CTE DE SABLE ET DE GRAVEL MONETTE
MONETTE SAND & GRAVEL CO.
3200, boulevard Perras
DUpont 1118-9

O. MARTEL
Poseur de blocs
7508, rue Casgrain
CALumet 9148

J. E. MONDOU
Grain, Farine, Engrais
est, rue Jean Talon
DOLLard 5503

REMINGTON RAND, Limited
Dactylographes "Remington" livrés sur
approbation de la Commission des prix
et du commerce en temps de guerre
407, rue McGill Montréal

S. ROULEAU
Pharmacien
3719, rue Adam
FRontenac 6000

A. SALVAIL
Epicier - Boucher
3648, rue Adam
AMherst 3031

J.-A. TESSIER
Ferrermerie
3571 est, rue Ste-Catherine
FRontenac 6788

VICTOR VARIN
Marchand de bois de construction
1835, rue Moreau
FRontenac 8186

CHARLES BÉLANGER
Entrepreneur plombier et couvreur
1268 est, rue Bélanger
CRescent 7940

J.-T. BÉLANGER & FILS, emrg.
Marchand de bois de construction
6025, rue Des Erables
TAlon 3137 - TAlon 3391

PHILIPPE BIBEAU
Entrepreneur plâtrier
7538, rue Casgrain
DOLLard 1760

OSWALD BROUSSEAU
Manufacturier de portes et châssis
209, rue Charlotte, SOREL
Tél. 537 et 2228

PAUL CAPRA, incorporée
Tuile, Mosaïque, Marbre et Terrazzo
7015, rue Drolet
DOLLard 4057

ELZÉAR COURNOYER
Marchand de bois de construction
St-Joseph de Sorel
Montréal: Edifice Confédération
LANcaster 8214

DESCHÊNES & FILS, Limitée
Matériaux de plomberie et chauffage
1203 est, rue Notre-Dame
FRontenac 3176-7

OMER DE SÈRES, Limitée
Quincaillerie - Plomberie - Peinture
1406, rue St-Denis
LANcaster 0251

DUBOIS TRANSPORT
Transport local et à longue distance
20, rue Commerciale - LA TUQUE
Tél. 68

A.-L. DUPONT, Limitée
Ameublement complet de maison
4020 est, rue Ste-Catherine
AMherst 2111

I. NANTEL
Bois de construction
1717 est, rue Demontigny
CHerrier 1300

N. SARRAZIN, Limitée
Bois de construction - Menuiserie
5939, 3ième avenue, ROSEMONT
TAlon 6869